



Enfants sortis des forces et groupes armés

GUIDE PRATIQUE POUR LA RÉINTÉGRATION ÉCONOMIQUE



Organisation
internationale
du Travail

Pourquoi et pour qui le Guide pratique a été élaboré

Un grand nombre d'enfants sortis des forces et groupes armés sont de jeunes personnes pour qui retourner à l'école n'est pas une option. Leurs besoins et aspirations sont plutôt d'acquérir de nouvelles compétences en vue de gagner leur vie. Offrir à ces enfants en âge de travailler des possibilités d'emploi durable les aide à satisfaire leur besoins et à atteindre leurs objectifs personnels mais cela contribue également à la paix, la stabilité et la croissance au sein de leur communauté. Étendre cet appui à d'autres enfants vulnérables en âge de travailler de la communauté constitue aussi une manière efficace d'empêcher leur recrutement dans les forces ou groupes armés.

C'est pour cela qu'il est important que les programmes de libération et de réintégration d'enfants sortis des forces et groupes armés et autres enfants vulnérables incluent une solide composante de réintégration économique. Ceci constitue un défi si l'on considère que les programmes de réintégration pour enfants sont mis en œuvre par des agences de protection de l'enfance ayant une expérience limitée en matière de réintégration économique.

L'objectif du Guide pratique est de renforcer la capacité de ces agences à mettre en œuvre des programmes de prévention et de réintégration pour enfants avec une composante économique.

En conséquence, le Guide se veut pratique, complet et facile d'utilisation pour les non spécialistes, mais significatif sur le plan technique et adaptable à la diversité des situations post-conflit.

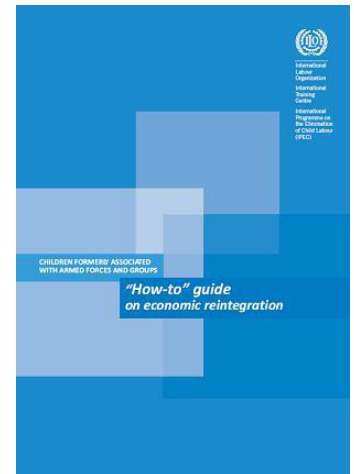
Ce Guide est conforme à l'ensemble des politiques et directives sur la libération et la réintégration des enfants sortis des forces et groupes armés, en particulier les Normes intégrées des Nations Unies sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration (2006), les Engagements de Paris et les Principes de Paris sur les enfants associés aux forces et groupes armés (2007) ainsi que la politique des Nations Unies sur la création d'emplois, la génération des revenus et la réintégration en situation post-conflit (2009).

Ces politiques et directives ont en partie standardisé ce qui doit être fait : le « quoi faire ». Le Guide pratique vise à donner des conseils sur « comment le faire » quand on s'attelle à la tâche sur le terrain.

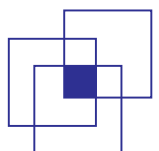
Contenu du Guide pratique

Le Guide pratique est basé sur les connaissances développées par les unités techniques du BIT et sur les leçons apprises à travers les projets de coopération technique sur le terrain en matière de réintégration économique des enfants sortis des forces et groupes armés.

Le Guide se fonde sur le paradigme du Travail Décent de l'OIT. S'il est ambitieux d'aider les enfants sortis des forces et groupes armés en âge de travailler à accéder à un travail décent, il est encore plus difficile de réaliser cet objectif dans un environnement post-conflit. Cependant, ce Guide adopte une position ferme selon laquelle le travail décent n'est pas un luxe pour ces enfants et ces jeunes et que le paradigme du travail décent doit être intégré dès le départ dans les programmes de libération et de réintégration. Le Guide englobe donc tous les aspects du travail décent et intègre des outils visant à :



- veiller à ce que les droits fondamentaux au travail soient respectés (pas de travail des enfants, pas de travail forcé, aucune discrimination);
- promouvoir une activité productive qui génère des revenus équitables (formation pour améliorer les compétences techniques et entrepreneuriales, facilitation de l'accès aux services financiers, facilitation de l'insertion dans l'environnement socioéconomique);
- assurer la protection sociale (faciliter l'accès aux soins de santé, veiller à l'hygiène et à la sécurité au travail, faire face au VIH/SIDA);
- faire entendre la voix des enfants et assurer leur représentation (participation dans les associations qui permettent de faire entendre leur voix).



Comment le Guide pratique a été élaboré

Le contenu du Guide pratique est organisé en dix modules traitant des principales composantes sectorielles de la réintégration économique. Chaque module est constitué d'une section introductive sur le contexte intitulée « A prendre en considération ? » qui résume succinctement les éléments à examiner dans le domaine concerné, suivie d'une section intitulée « Que faire, comment le faire? » qui fournit des conseils sur les dispositions concrètes à prendre pour une réintégration efficace des enfants en âge de travailler. Certains modules sont complétés par des outils

choisis, tels que des listes de contrôle, des instructions pas à pas, des termes de référence modèles, des exemplaires de statuts, des exemples de bonnes pratiques illustrées etc. pouvant être utilisés par les agences d'exécution et adaptés à leurs besoins particuliers.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Cadre conceptuel du Guide pratique

Aspects sectoriels de la réintégration économique des enfants sortis des forces et groupes armés

Module 1: Identification du groupe cible

Module 2: Analyse de l'environnement local, socioéconomique et coordination des programmes

Module 3: Orientation professionnelle

Module 4: Formation pour le renforcement de l'autonomie économique

4.1: Formation professionnelle

4.2: Education informelle de base et formation en compétences de vie

4.3: Formation en entrepreneuriat

Module 5: Appui au démarrage et au maintien d'un emploi indépendant

5.1: Accompagnement des petites entreprises lors des phases de démarrage et de consolidation

5.2: Coopératives

5.3: Accès aux services financiers

Module 6: Appui pour l'obtention et le maintien d'un emploi salarié

Module 7: Insertion dans les programmes d'investissements à haute intensité de main d'œuvre

Module 8: Protection sociale

8.1: Micro assurance santé

8.2: Santé et sécurité au travail et autres conditions de travail

Module 9: Voix, participation, représentation

Module 10: Réintégration économique d'enfants et jeunes avec des besoins spécifiques

10.1: Filles et jeunes femmes

10.2: Enfants et jeunes vivant avec un handicap

10.3: Enfants et jeunes vivant avec le VIH

Annexes

I. Définition des concepts clés

II. Calendrier des activités du projet

III. Lecture recommandée

Formation

Le Guide pratique sert de base à des formations que le Centre international de formation de l'OIT (CIF) et le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) organisent au niveau national. Des outils didactiques et une méthodologie spécifiques ont été développés dans ce cadre. Les participants représentent des organisations qui mettent en oeuvre, ou programment de mettre en oeuvre, des programmes de réintégration économique pour enfants des forces et groupes armés et autres enfants vulnérables. Le BIT, en collaboration avec l'UNICEF, a organisé deux formations en 2009 (Sud Soudan et Nord Soudan) et trois en 2010 (Népal, Tchad et République démocratique du Congo).

Remerciements

Le Guide pratique a été développé dans le cadre du projet Libérer les enfants des conflits armés de l'OIT, financé par la Commission européenne (DCI-HUM/2007/142-112). Ce projet est mis en oeuvre conjointement par le CIF et l'IPEC.

CONTACT:

Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)
BIT - 4 route des Morillons - CH-1211 Genève 22 - Suisse (www.ilo.org/ipec - ipec@ilo.org)

Centre international de formation de l'OIT (CIF)
Via Maestri de Lavoro, 10 - 10127, Turin, Italie (www.itcilo.org - ils-fpr@itcilo.org)

Copyright @ OIT - Genève Mai 2010

